

J Subventions et fondations

La portée de ce document

On ne liste que les subventions accordées au Nouveau-Brunswick et au Québec. Ces subventions couvrent un grand éventail. Elles visent:

- **Les programmes et les équipements**
- **Capital:** les subventions se font plutôt rares pour les petites communautés plus éloignées mais qui pourraient peut-être tirer avantage plus facilement des programmes conjoints fédéral-provincial.
- **Remise à neuf, restauration, rénovation et accessibilité:** les subventions pour une remise à neuf s'adressent surtout aux propriétés historiques faisant partie du patrimoine.
- **Gestion d'un événement:** les subventions pour la gestion d'événement sont énumérées pour les clubs qui voudraient faire une demande pour différents événements de curling susceptibles d'attirer les touristes.
- **Emploi:** les subventions pour l'emploi sont accordées surtout pour les emplois d'été mais un club de curling pourrait engager des étudiants pour accomplir des travaux durant les mois d'été: le marketing ou même un peu de construction. Il y a des provinces qui offrent des programmes de subventions qui durent toute l'année.

Notez bien: Les gens qui appliquent devraient être conscients qu'il n'y a aucune garantie qu'ils vont recevoir des subventions et aucune garantie qu'ils vont recevoir tout le montant désiré pour leurs projets. Les informations sur les subventions provinciales et fédérales sont à titre informel seulement.

Durée des programmes de subventions:

Les informations contenues dans ce document ont été compilées durant l'été et l'automne de 2003. Tous les programmes de subventions existent selon le bon vouloir du gouvernement. De plus, les programmes suggérés peuvent être retirés à n'importe quel moment; vérifiez toujours pour vous assurer que le programme est toujours en vigueur. Tout peut basculer lors d'une élection. Les dates de certaines subventions peuvent être périmées mais le programme se continuera l'an prochain. Même si les informations écrites et/ou les sites Web n'ont pas été mis à jour ou si une date est incorrecte, les autorités compétentes ont indiqué que le programme continuera d'exister.

Organisation de l'information

- La liste est par ordre alphabétique selon la juridiction.
- Quand c'est possible, les noms des personnes à rejoindre sont inclus.
- À cause de la limite d'espace, on retrouve l'essentiel des programmes tiré directement des écrits ou des sites Web du gouvernement. On vous conseille vivement d'examiner les détails des programmes.

Conseil pour remplir les formulaires d'application

- Votre contact dans la liste est votre meilleur allié quand vient le temps de soumettre votre application. Pour sauver du temps, communiquez d'abord avec ces personnes ressources pour vous assurer que votre groupe de curling ou votre projet est admissible. Vous sauverez énormément de temps.
- Rappelez-vous que cette personne est là pour distribuer l'argent et elle veut vous aider.
- Si vous le pouvez, essayez de désigner une seule personne pour remplir le formulaire d'application. Un comité peut prendre beaucoup de temps pour le faire.
- Essayez de parler la langue du département ou de l'agence à qui vous soumettez votre application. Utilisez leur vocabulaire si vous le pouvez.
- On doit publier les noms et les montants octroyés aux anciens récipiendaires. Vérifiez la liste pour voir si d'autres organismes de curling ont reçu un montant. Ceci vous indiquera que le programme est probablement bon pour votre organisation également.
- Vous aurez possiblement à produire des documents pertinents. Assurez-vous qu'ils sont prêts, entre autres, la liste des directeurs du conseil.
- Presque toutes les juridictions englobent les organisations sans but lucratif et sans actionnaires. Ce sont à peu près les seuls groupes à qui elles attribueront des octrois. Assurez-vous que votre organisme est établi sous la bonne juridiction.
- La plupart des juridictions ont des formulaires d'application en ligne ou peuvent vous envoyer une copie par télécopieur ou par courriel. Ceci vous fait sauver du temps et de l'effort et diminue le nombre d'erreurs causées par une mauvaise main d'écriture ou par une machine à écrire. Si ceux-ci sont inexistant, cela vaut la peine de taper les informations sur un formulaire à l'ordinateur. N'oubliez pas que, dans bien des cas, l'officier aux octrois voit des centaines de formulaires d'application.
- Soyez à temps car les dates limites existent. S'il n'y a pas de date limite et que vous pouvez soumettre à n'importe quel moment, établissez une période sur laquelle vous voulez dépenser les fonds et la date de votre application. Rappelez-vous que l'approbation de votre demande peut prendre plus de temps que l'on annonce.
- Selon ce que vous envisagez faire, certains départements ou certaines agences ne sont pas les bailleurs de fonds que vous recherchez. Par exemple, si vous voulez installer une rampe d'accès pour personnes handicapées, il existe peut-être un département avec des fonds qui voit à ce type de projet.
- Les profits des jeux et des loteries aident grandement les gouvernements avec l'argent dont ils ont besoin pour octroyer des argent pour les sports, les activités récréatives, la culture et la santé. Un bon endroit où vous informez d'abord est le département des loteries. Celui-ci a toujours une section "où-va-l'argent". Dans la plupart des cas, les profits des loteries vont dans le consolidé du gouvernement. Les gouvernements créent des programmes pour distribuer des octrois. Certains organismes, comme au Québec, peuvent se ramasser des fonds en opérant des kiosques de loteries.
- Vu que les politiciens gèrent les programmes de subventions, les clubs de curling devraient faire deux choses:

1. Envoyez une copie de votre application aux députés provinciaux ou au moins informez-les que vous avez appliqué.
2. C'est toujours une bonne idée de tenir au courant TOUS les politiciens qui représentent la région, de tout ce qui a trait à votre club de curling. Envoyez-leur les bulletins de nouvelles, invitez-les à des activités sociales et gardez contact avec eux.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Site Web: <http://www.gnb.ca/index-e.asp>

Il y a peu de subventions disponibles pour des programmes de capital ou de dépenses.

EMPLOI

Ministère de la formation et du développement de l'emploi

<http://www.gnb.ca/0311/0001e.htm>

Les placements d'emplois d'été

Objectif

La clé de la prospérité économique est une main d'œuvre éduquée. C'est pourquoi le Ministère de la formation et du développement de l'emploi aide les étudiants à payer leurs études postsecondaires et à acquérir une expérience de travail en subventionnant les emplois d'été.

Comment fonctionnent les placements d'emplois d'été?

Le Ministère de la formation et du développement de l'emploi en collaboration avec le Bureau provincial de placements pour étudiants, garde à jour une base de données des étudiants qui désirent obtenir un emploi du Bureau de placements d'emplois d'été. Les municipalités, les groupes à but non lucratif et les départements ainsi que les agences gouvernementales qui désirent offrir aux étudiants des projets d'été valables et intéressants peuvent appliquer pour des octrois. Lorsqu'approuvés, les fonds aident les employeurs à créer des ouvertures pour les étudiants. Les employeurs peuvent choisir parmi une liste d'étudiants admissibles qui leur sont référés par le Bureau provincial de placements d'emplois pour étudiants; les exigences de l'employeur sont harmonisées avec le degré d'instruction et les talents identifiés par les étudiants.

Je suis un étudiant, comment est-ce que je m'inscris?

Les placements ne s'adressent qu'aux étudiants qui fréquenteront un établissement d'études postsecondaires à l'automne et se sont inscrits au Bureau provincial de placements pour étudiants. Au début de décembre de chaque année, vous pouvez obtenir un formulaire d'application à un des bureaux suivants:

- Le Ministère de la formation et du développement de l'emploi,
- Les centres de Services du Nouveau-Brunswick,
- L'Université du Nouveau-Brunswick,
- Les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

Quoique la date limite de l'application soit le 30 juin, il est recommandé d'appliquer tôt vu que les placements débutent en avril. Pour de plus amples informations veuillez vous informer au Bureau provincial de placements d'emplois pour étudiants au (506) 453-3058, par télécopieur au (506) 462-5084.

Je suis en employeur, comment appliquer pour une subvention à l'emploi?

Les formulaires d'application sont disponibles à n'importe quel Bureau du Ministère de la formation et du développement de l'emploi ou au Centre de Service du Nouveau-Brunswick. Les municipalités, les groupes à but non lucratif et les départements ainsi que les agences gouvernementales peuvent appliquer. La date limite est le 1^{er} mars de chaque année. Pour de plus amples informations, vous pouvez nous appeler au 453-3818, par télécopieur au (506) 453-7962.

Y a-t-il des lignes directrices qui indiquent les emplois susceptibles d'être subventionnés?

Afin de s'assurer que les fonds sont employés pour créer des opportunités d'emploi additionnelles, un nombre de règles s'appliquent:

- les octrois ne sont accordés que dans les cas où les emplois d'été sont un accroissement des niveaux d'emplois réguliers.
- les octrois ne peuvent pas être utilisés pour convertir des postes à temps partiel à postes à plein temps,
- les emplois subventionnés ne peuvent déplacer ou remplacer du personnel existant, des bénévoles qui sont en chômage, des personnes en vacances ou en congé parental,
- les octrois ne peuvent être utilisés pour créer des emplois déjà subventionnés dans un autre programme gouvernemental,
- les membres dirigeants ou directeurs de l'organisme qui appliquent ne peuvent être engagés dans le programme du Bureau de placements d'emploi d'été,
- les emplois subventionnés doivent être en conformité avec les conventions collectives signées par l'organisme avec ses travailleurs syndiqués.

Quelle est la rémunération de ces postes d'été?

Le Ministère de la formation et du développement de l'emploi remboursera l'employeur un montant de 6,25\$/heure (jusqu'à un maximum de 40 heures/semaine) ainsi que la partie des avantages aux employeurs. Nous encourageons les employeurs d'augmenter les salaires quand c'est possible.

Contacts

Secrétariat à la culture et au sport

Sections du sport récréatif et de la culture

Octrois disponibles pour des sessions de formation au leadership

Place 2000, 250 King Street, P.O. Box 6000

Fredericton NB E3B 5H1

Tél: (506) 453-2928

Télécopieur: (506) 453-6548

SUBVENTIONS D'ACCUEIL

Le Ministre des Relations intergouvernementales et internationales et le Ministre responsable du Secrétariat à la Culture et au Sport

<http://www.gnb.ca/0131/index-e.asp>

Objectif

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Secrétariat à la Culture et au Sport reconnaissent les avantages d'accueillir des événements majeurs dans la province. Ces événements stimulent l'activité économique et contribuent à la promotion et au développement du sport et de la province. Les organismes provinciaux qui accueillent un championnat ou un événement national ou international au Nouveau-Brunswick peut être admissible à une aide financière pour faire face aux coûts de base d'administration et d'opération. La priorité sera accordée aux événements qui attirent le plus grand nombre de participants et de visiteurs.

Montant

Le maximum est fixé à 3 000\$. L'aide financière sera déterminée après avoir examiné le budget d'opération proposé qui devra inclure toutes les sources de revenus et de dépenses. Notre contribution peut aller jusqu'à 20% du budget d'opération mais ne dépassera pas 3 000\$. Les fonds seront versés au trésorier de l'organisme provincial. On retiendra 40% de l'octroi jusqu'à la réception du bilan financier qui devra être soumis dans les 30 jours qui suivent l'événement. Les comités organisateurs qui reçoivent des fonds du programme d'accueil en passant par leur organisme provincial doivent lui verser 50% des profits engendrés. Ce montant est calculé en excluant les améliorations apportées aux installations et ne doit pas dépasser le montant de l'octroi original.

Le montant de la contribution du Gouvernement du Nouveau-Brunswick doit être publié dans tous les communiqués de nouvelles et dans les annonces.

Contact

Le Secrétariat à la Culture et au Sport

Place 2000 P.O. Box 6000 Fredericton, N.B. E3B 5H1 Arts and Heritage tél.: (506) 453-2324, télécopieur: (506) 453-2416 Sport tél.: (506) 453-2928, télécopieur: (506) 453-6548

SUPPORT AUX ATHLÈTES

Le Ministre des Relations intergouvernementales et internationales et le Ministre responsable du Secrétariat à la Culture et au Sport

<http://www.gnb.ca/0131/sportdev-e.asp>

Aide aux athlètes de haut niveau

Des fonds sont offerts aux athlètes amateurs de haut niveau du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas fichés au niveau national. Les athlètes doivent participer à des compétitions majeures dans une discipline sportive reconnue (Olympiques/para olympiques/Jeux du Canada, etc.). L'aide est offert pour les dépenses d'entraînement et de compétition. Le but du programme est d'encourager les gens à se tailler une place au sein d'une équipe senior nationale. Les athlètes qui sont tout près de faire partie d'une formation senior nationale seront plus susceptibles de recevoir de l'aide. Les applications individuelles des athlètes sont coordonnées et évaluées par l'organisme provincial du sport avant d'être révisées par la Section du Sport, Récréation et Activités. Entre 65 et 80 athlètes profitent d'approximativement 70 000\$ chaque année.

Contact

Le Secrétariat à la Culture et au Sport

Culture and Sport Secretariat

Place 2000 P.O. Box 6000 Fredericton, N.B. E3B 5H1 Arts and Heritage tel.: (506) 453-2324, fax: (506) 453-2416 Sport tel.: (506) 453-2928, fax: (506) 453-6548

Sport@gnb.ca

SUBVENTIONS POUR L'ÉQUIPEMENT ET LE CAPITAL

La Corporation pour le développement régional

<http://www.gnb.ca/0096/index-e.asp>

Notez bien: C'est un coup à tenter. Vous devriez peut-être parler à votre MLA avant d'essayer.

Le Programme d'aide à la jeunesse communautaire

<http://www.gnb.ca/0096/Youth-e.asp>

Objectif

Offrir des fonds pour des initiatives pour subventionner des projets visant la jeunesse communautaire; sans cette aide, ces projets ne verront probablement pas le jour. Ce programme est administré par la Corporation pour le développement régional et se veut complémentaire aux programmes fédéraux et provinciaux axés sur le développement de la jeunesse dans la communauté.

Les critères du programme

L'aide sera disponible pour les organismes à but non-lucratif et/ou aux municipalités engagés dans des projets communautaires: terrains de jeux, centres de jeunesse, centres récréatifs, terrains de soccer, terrains de base-ball, etc. La priorité sera accordée aux

projets n'exigeant qu'une charge minimale ou aucune charge pour offrir des programmes et des services à la jeunesse.

Montant de l'aide financière

Le niveau d'aide disponible pour les coûts en capital se qualifiant dans le Programme d'aide à la jeunesse communautaire sera basé sur type de projet.

- Les projets de terrains de jeux seront admissibles à 100% du coût total du matériel approuvé jusqu'à un maximum de 15 000\$. Les coûts admissibles englobent les équipements du terrain de jeux, la clôture et la terre ou le gravier. (Les coûts d'opération, les taxes de vente, l'achat du terrain, la machinerie, la planification et les salaires ne sont pas admissibles).
- Tous les autres types de projets seront admissibles à 50% du coût total du projet approuvé jusqu'à un maximum de 30 000\$. Les coûts admissibles englobent le matériel, les matériaux de construction, la préparation du terrain, la location de machinerie, l'achat d'équipement récréatif et le travail relatif au projet. ((Les coûts d'opération, les taxes de vente, l'achat du terrain et la planification ne sont pas admissibles).

Contact

Le Programme d'aide à la jeunesse communautaire
Regional Development Corporation 836 Churchill Row, P. O. Box 428 Fredericton NB
E3B 5R4 Téléphone: (506) 453-8534 Télécopieur: (506) 453-7988 Web site:
<http://www.gov.nb.ca/rdc/prog2.htm>

Le Programme d'infrastructure Canada-New Brunswick

<http://www.gnb.ca/0009/0376/0001/index-e.html>

Informez-vous auprès des élus municipaux et auprès de votre MLA avant d'appliquer.

Objectif

Le but du Programme d'infrastructures vise à améliorer les infrastructures municipales des collectivités urbaines et rurales du Canada et du Nouveau-Brunswick. L'amélioration de la qualité de vie des canadiens et canadiennes grâce à des investissements figurent parmi les objectifs du Programme d'infrastructures

Les infrastructures municipales vertes sont la priorité principale afin de garantir un approvisionnement en eau potable saine et des systèmes de gestion des eaux usées plus efficaces. Au moins 70 % du total des fonds sera consacré aux infrastructures vertes des administrations municipales.

Les priorités secondaires du programme comprennent : infrastructures locales de transport, installations culturelles et récréatives, infrastructures touristiques, télécommunications dans les régions rurales et éloignées, accès aux services Internet à haute vitesse pour les institutions locales et logement à prix abordable.

Qu'il s'agisse de fournir à la communauté une eau potable salubre ou d'aider à assainir une rivière, à construire un réseau sécuritaire des eaux usées ou à créer un lieu d'enfouissement écologique, le Programme d'infrastructure Canada/Nouveau-Brunswick contribuera à améliorer l'état de notre environnement.

Contact

Infrastructure Secretariat Department of the Environment and Local Government
P. O. Box 6000 Fredericton, NB, E3B 5H1
Tél.: (506) 457-4947
Télécopieur: (506) 457-4991
Walter.Waite@gnb.ca

QUÉBEC

Site Web: <http://www.gouv.qc.ca/wps/portal/pgs?lang=fr>

Type de subventions

La Commission sur le partenariat pour la main d'œuvre offre des subventions aux entreprises et aux travailleurs autonomes dans trois programmes; le programme est divisé en trois types de subventions:

- La recherche sur les conditions dans l'implantation de la loi (Fonds National De Formation De La Main-d'œuvre)
- La recherche sur la publication des qualifications requises pour la main d'œuvre (Fonds National De Formation De La Main-d'œuvre)
- Les subventions pour l'intervention sectorielle au sujet de la formation de la main d'œuvre (Direction du Fonds National de Formation De La Main-d'œuvre)

Admissibilité

Ce programme s'adresse aux chercheurs qui œuvrent dans des organismes publics et privés. Le directeur du projet doit posséder un doctorat ou l'équivalent en expérience et en formation jugés acceptable, être résidant du Québec et doit être associé à une institution québécoise ou à une institution qui possède un bureau au Québec.

Les activités de recherches admissibles

Deux types de recherche sont admissibles. Les subventions sont accordées aux projets d'envergure et aux projets scientifiques parents.

Budget

Les ressources financières disponibles pour ces programmes pour la prochaine année financière sont de 1 million de dollars.

Contact

Ministère de L'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille
25, rue Saint-Amable
2e Étage
Québec, Québec G1R 4Z1
Tél: 418-528-0622
Site Web: <http://www.loto-quebec.com/>

Types de subventions

Les activités de Loto-Québec ont aidé à financer des centaines d'organismes à but non lucratif à travers le Québec. Elles offrent trois types de contributions.

Loteries

Le Gouvernement du Québec, via Loto-Québec, a accordé aux organismes à but non lucratif l'exclusivité des ventes de souscriptions aux loteries avec le service de Lotomatique.

Admissibilité

Tout organisme à but non lucratif qui désire être accrédité doit satisfaire certains critères. L'organisme doit:

- avoir une place d'affaires au Québec
- être apolitique
- exécuter son œuvre de charité au Québec
- posséder un moyen de communication permanent
- posséder une charte provinciale ou fédérale ou tout autre document provenant du Gouvernement du Québec ou du Canada qui confirme que l'organisme est officiellement reconnu comme organisme à but non lucratif.

Accréditation

Pour être dûment accrédité, tout simplement remplir et produire les documents suivants:

- une charte provinciale ou fédérale ou tout autre document provenant du Gouvernement du Québec ou du Canada qui confirme que l'organisme est officiellement reconnu comme organisme à but non lucratif.
- Une résolution du Conseil d'administration (un extrait du procès-verbal) nommant un représentant de la Lotomatique au nom de l'organisme.
- Une demande d'accréditation qui doit contenir les informations sur l'organisme: date de la fondation, la mission, etc. (le document est fourni par Lotomatique)
- Une copie signée de l'entente (le document est fourni par Lotomatique).

Pour de plus amples informations ou pour obtenir un kit d'accréditation:

Lotomatique, Département des ventes Téléphone: (450) 682-2636 ou 1 800 667-4189
Télécopieur: (450) 682-4245

Casinos

Le Gouvernement du Québec et Loto-Québec par la Société des casinos du Québec (SCQ) appliquent 5% des profits des trois casinos au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Ce fonds est géré par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) qui, étant sous l'autorité du Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale, permet au SACA d'offrir des octrois à des centaines d'organisations communautaires. SACA offre les trois programmes d'aide suivants aux organisations communautaires:

- Soutien financier à la défense collective des droits. Le programme vise à soutenir et à consolider financièrement, à partir du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, au palier national, les organismes et les regroupements d'organismes dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits.
- Soutien financier aux projets de développement de l'action communautaire autonome. Le programme a pour but de favoriser la réalisation de projets ponctuels et d'activités spéciales visant le développement et le rayonnement de l'expertise québécoise en matière d'action bénévole et d'action communautaire autonome aux paliers local, régional, national ou international. Les projets présentés doivent prioritairement s'adresser aux acteurs du milieu communautaire afin de les outiller dans la pratique de leurs actions.

- Soutien financier aux organismes et aux regroupements d'organismes sans port d'attache. Le programme s'adresse aux organismes et aux regroupements d'organismes identifiés par SACA tandis que les organismes communautaires sont transférés et que leurs fonds sont dirigés vers un autre département gouvernemental ou vers une agence quand les réalisations de la politique du Gouvernement sont terminées. Connaissant la nature du programme, SACA traitera directement avec les organismes admis au programme.

Contact

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
430 Sainte-Foy
Québec, (Québec) G1S 2J5
Téléphone : 1-800-577-2844
418) 646-9270

Bingos

La Société des bingos du Québec (SBQ) a aidé financièrement des centaines d'organismes à but non lucratif. Tous les profits engendrés par les bingos vont directement aux organismes participants. Depuis sa création, la Société des bingos du Québec a distribué plus de 36 millions de dollars et a donné son soutien à quelques 1 500 organismes sur une base annuelle.

Contact

1 866 SOS-Jeux